

# Conseil Municipal du 30 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin, le Conseil Municipal de la commune de BRIZAMBOURG, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à 20h30, à la Salle du Conseil de la Mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2022

PRESENTS : M COSSET Didier, Mme BAILLARGUET Marilyne, M BARON Pascal, Mme GANTEILLE Sabine, Mme GLACET Brigitte, M GUERINEAU Laurent, M MENAGER Jean-Jacques, Mme PELLIER Loétitia, Mme PERROGON Nathalie, M VOL Francis

ABSENTS excusés ayant donnés procuration : M BAUDRIT Michaël, Guénaël CAUDARD, Mme DUSSUTOUR Magalie,

ABSENTS excusés : Mme AGAT Cécilia, M David DAUGAS

Mme Marilyne BAILLLARGUET été élue secrétaire de séance

Vote du compte rendu du précédent Conseil à l'unanimité.

## 1/ DM Espace commercial :

Vote à l'unanimité abondement du compte 66111 pour intérêts d'emprunts

## 2/ DM Budget Principal :

Opération d'ordre : enregistrement de deux amortissements, pour un montant de 4493.75 €

Vote à l'unanimité

## 3/ Passage à la comptabilité M57 :

Passage obligatoire à la M57 au 1er janvier 2024. La trésorerie nous demande de nous y convertir dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Vote à l'unanimité

## 4/ Réforme des règles de publicité des délibérations du Conseil Municipal :

Les communes de – de 3500 habitants, par dérogation, peuvent choisir la publicité des décisions du Conseil Municipal. M le Maire propose de conserver le système actuel avec un affichage d'un compte rendu édulcoré mais explicatif. Décision approuvée à l'unanimité.

## 5/ Augmentation du marché « Maison des associations » pour le lot 8 suite à un surcoût des matériaux selon la clause 3,4 du CCAP.

L'entreprise M2S Energie est la seule à avoir fait valoir la clause. M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à mandater toute facture ayant invoqué la clause pour ce marché.

Le Conseil après e avoir délibéré vote à l'unanimité l'application de la clause contractuelle.

## 6/ Festivités du 29 juillet 2022 et frairie

Mme Pellier présente l'animation prévue le 29 juillet 2022 :

à 18h30 vernissage du livre et mot du maire.

À 19h Concert les Angel'Ys, formation à 5

à 21h Les Croggs

à 23h pot offert par la municipalité

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention et à effectuer les dépenses dans la limite de 4.000 €.

D'autre part, sera organisée une frairie les 2,3 et 4 septembre. La Mairie offre un feu d'artifice, devra louer des sanitaires, une tente... M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer toute dépense à hauteur d'un budget global de 6.000 €.

Les membres du Conseil Votent à l'unanimité.

#### 7/ Participation à l'association Les Bleuets.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention de 100 € représentant environ le montant des différentes collectes annuelles. Il est cependant demandé à l'association de nous envoyer les « étiquettes » chères à nos participants.

#### 8/ Sécurité communale, mise en place de caméras.

Echanges du Conseil : le but est d'éviter que les commerçants se démoralisent, en effet, plusieurs ont subi des dégradations.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la mise en place de la vidéosurveillance, autorise M le Maire à signer tous documents et dit que le budget comprend le montant.

#### 9/ Modification du temps de travail du poste d'accueil (création d'un poste d'adjoint administratif 17h30 au 1<sup>er</sup> septembre 2022).

M le Maire demande au Conseil l'autorisation de créer un poste d'adjoint administratif, le Conseil Municipal valide ; précision est faite que ces 3 heures ne seront pas ouvertes au public.

Pas de vote pour M Baudrit absent.

#### 10/ Vente du local 125 avenue de Cognac.

Les diagnostics immobiliers ont détectés de l'amiante sur la toiture arrière du bâtiment. Le Conseil Municipal autorise M le Maire à vendre le bâtiment à 24.000 € au voisin et demande d'envisager la signature d'une offre rapidement.

#### 11/ Section de Commune Les Vallées, aliénation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable au projet de cession à Mme QUANTIN, domicilié à Les Vallées – 17770 Brizambourg, de la parcelle de terrain cadastrée sous le n° 130 de la section C d'une superficie de 1847 m<sup>2</sup>, selon le plan présenté
- autorise M. le Maire à lancer une consultation auprès des membres de la section de Commune Les Vallées afin qu'ils se prononcent sur le projet de cession au profit de Mme QUANTIN et fixe la convocation des électeurs au 15 septembre 2022;
- Dit que l'ensemble des frais de géomètre et de rédaction des actes demeurent à la charge de Mme QUANTIN ; que le terrain sera vendu à 0,5 €/m<sup>2</sup>.

#### 12/ Choix d'un nouveau prestataire Cantine

L'adjointe au Maire en charge des affaires scolaire rapporte :

La commission MAPA s'est réunie le 30 juin 2022 pour procéder à l'ouverture des plis et après étude décide de retenir :

La Société RESTORIA – 12 rue Georges Mandel – Parc de l'Angevinière -49000 ANGERS

#### Questions Diverses :

Champs des Treilles. Dernière maison M DUTOIS a acheté le terrain n°2 et souhaite acquérir le n°3 en fin de chemin. Vérifier les limites.

Discussions En commission CDC sur le sujet des Ecoles : reprise de la gestion des Ecoles par la CDC, arrêt complet ou statut quo ?

Pour la commune, officiel : pas d'ouverture de classe pour la rentrée 2022

Fin 23h20